Envoyé en préfecture le 29/07/2025
Reçu en préfecture le 29/07/2025
Publié le 29/07/2025
ID : 078-217802172-20250728-DEC25_0380-AI

République Française
Liberté Égalité Fraternité

DECISION DU MAIRE N° 25-038
SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES AVEC LA BANQUE POSTALE

Prise en application de la délibération n°23-051 du Conseil Municipal de la commune d'Épône du 28 août 2023, donnant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire dans les matières définies par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de la commune d'Épône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-22 ;

Vu la délibération n°23-051 du Conseil municipal de la commune d'Épône du 28 août 2023, et notamment l'alinéa 20 portant sur les lignes de trésorerie ;

Vu la proposition de contrat en date du 16 juillet 2025 présentée à la commune d'Epône par la Banque Postale pour renouvellement de la ligne de trésorerie ;

Considérant que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 1 000 000,00 euros ;

DECIDE

De signer avec la Banque Postale, un nouveau contrat de ligne de trésorerie utilisable par tirages, aux conditions suivantes :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	1 000 000,00 €
Durée maximum	364 jours
Taux d'intérêt	Fixe : 3,000% l'an
Base de calcul	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	Au plus tard le 16 Septembre 2025
Garantie	Néant
Commission d'engagement	1 000 €, soit 0,100% du montant max, payable au plus tard à la Date de prise d'effet du contrat
Commission de non-utilisation	0,170% du Montant maximum non utilisé due à compter de la Date de prise d'effet du contrat Payable trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, Via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale.
Tirages / remboursements	Procédure de Crédit d'Office privilégiée Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

Rappelle que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité.

EPONE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Transmis à la Préfecture de Versailles
Le 29 JUIL. 2025
Et publié/affiché le 29 JUIL. 2025
Et Notifié le 29 JUIL. 2025

Ivica JOVIC

MAIRIE D'ÉPONE N° 18 (Yvelines)

Maire d'Epône

Fait à Epône, le 28 juillet 2025

Ivica JOVIC

MAIRIE D'ÉPONE N° 18 (Yvelines)

Maire d'Epône

HÔTEL DE VILLE
90, avenue du professeur Émile Sergent, 78680 Épône
Tél. 01 30 95 05 05
epone.fr